

RASED du secteur de Bléré

**Réseau d'Aides Spécialisées
aux Élèves en Difficultés**



1. Présentation du RASED

1.1. Définition et fonctionnement du RASED

Afin de prévenir l'apparition de difficultés scolaires, tous les enseignants conduisent un travail de prévention systématique, principalement par la pratique d'une différenciation pédagogique et d'une progression rigoureuse des apprentissages, guidés par une évaluation continue des compétences acquises par chaque élève.

Les aides proposées peuvent se révéler insuffisantes ou inadaptées pour certains élèves, soit parce ceux-ci présentent des difficultés marquées exigeant une analyse approfondie et un accompagnement spécifique, soit parce qu'ils manifestent des besoins particuliers en relation avec une déficience sensorielle ou motrice ou des atteintes perturbant leur fonctionnement cognitif et psychique ou leur comportement.

Pour aider ces élèves, les enseignants spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) viennent renforcer les équipes pédagogiques en apportant des compétences spécifiques permettant de mieux analyser ces situations particulières et de construire des réponses adaptées. Quand un élève relève successivement, voire concomitamment, de l'aide personnalisée et de l'aide spécialisée, il convient de garantir la complémentarité entre les deux modes d'action.

Lorsque la difficulté scolaire est importante, les aides sont coordonnées et évaluées dans le cadre du PPRE ou du projet d'aide spécialisée à l'école maternelle ou à l'école élémentaire.

Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant. Quand cela s'avère nécessaire, il est fait appel à l'équipe éducative ou à l'équipe de suivi.

Quand des investigations approfondies semblent nécessaires ou lorsque la situation requiert une prise en charge qui ne peut être assurée au sein de l'école, les enseignants spécialisés et le psychologue scolaire contribuent, avec l'accord des parents, à la recherche de réponses adaptées.

1.2. Organisation du RASED du secteur de Bléré

1.2.1. Composition et secteur géographique

Le personnel du réseau du secteur de Bléré est composé d'une psychologue scolaire, Mme Annie Schubnel et de deux enseignants spécialisés, Mme Claire Choquet et M. Frédéric Louis ; nous sommes amenés à intervenir dans plusieurs écoles du secteur : Bléré (maternelle et élémentaire), La Croix en Touraine (idem), Chenonceaux, Chisseaux (maternelle), Cigogné (maternelle et élémentaire), Francueil (maternelle et élémentaire), Civray (idem), Dierre (idem), Epeigné (maternelle).

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté exerce sous l'autorité et la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ; il intervient selon les priorités définies à l'issue d'une analyse de besoins conduite avec les personnels spécialisés, les équipes d'écoles, l'équipe de circonscription notamment lors des commissions d'aide à la décision lors des propositions de maintien.

Le secteur d'intervention des personnels est déterminé de telle façon qu'il garantisse une véritable efficacité pédagogique, en évitant une dispersion préjudiciable. Lorsque les personnels sont appelés à se déplacer, les frais occasionnés sont prévus lors de l'implantation des emplois.

1.2.2. Formes d'aides proposées

Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire. Elles permettent de remédier à des difficultés résistant aux aides apportées par le maître. Elles visent également à prévenir leur apparition ou leur persistance chez des élèves dont la fragilité a été repérée. Selon les besoins des élèves, l'aide proposée peut être à dominante pédagogique ou à dominante rééducative.

1.2.2.1. L'aide spécialisée à dominante pédagogique

L'aide spécialisée à dominante pédagogique est adaptée aux situations dans lesquelles les élèves manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre, mais peuvent tirer profit de cette aide. Elle vise à la prise de conscience et à la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite, à la progression dans les savoirs et les compétences, en référence aux programmes de l'école primaire.

1.2.2.2. L'aide psychologique

La psychologue scolaire réalise, en concertation avec les parents, les investigations psychologiques comprenant éventuellement les examens cliniques et psychométriques nécessaires à l'analyse des difficultés de l'enfant et au choix des formes d'aides adaptées. Il peut organiser des entretiens avec les enfants en vue de favoriser l'émergence du désir d'apprendre, de s'investir dans la scolarité, de dépasser une souffrance psycho-affective ou un sentiment de dévalorisation de soi. Il peut aussi proposer des entretiens aux maîtres et aux parents pour faciliter la recherche des conduites et des comportements éducatifs adaptés aux problèmes constatés.

Par ailleurs, elle assure la liaison avec les organismes et les institutions extérieurs à l'école : procédures d'orientation vers les établissements spécialisés et constitution des dossiers, liaisons avec les structures de soins médico-psychologiques (CMP, CMPP, SESSAD, consultations hospitalières et praticiens du secteur privé...) et sociales (services sociaux, protection judiciaire de la jeunesse...).

2. Demandes d'aides : la démarche

2.1. Quand l'enseignant alerte-t-il le RASED ?

- Lorsqu'il constate des difficultés d'apprentissage persistantes chez un élève
- Lorsqu'un enfant présente des problèmes de comportement

- Pour solliciter un avis pour une prise en charge extérieure (orthophonie, pédopsychiatre, psychomotricien...)
- Pour un passage anticipé si besoin
- Pour une orientation en classe spécialisée
- Pour tout maintien en grande section
- Pour une question concernant l'accueil et l'intégration d'un élève
- Lorsqu'il se sent isolé ou démuni

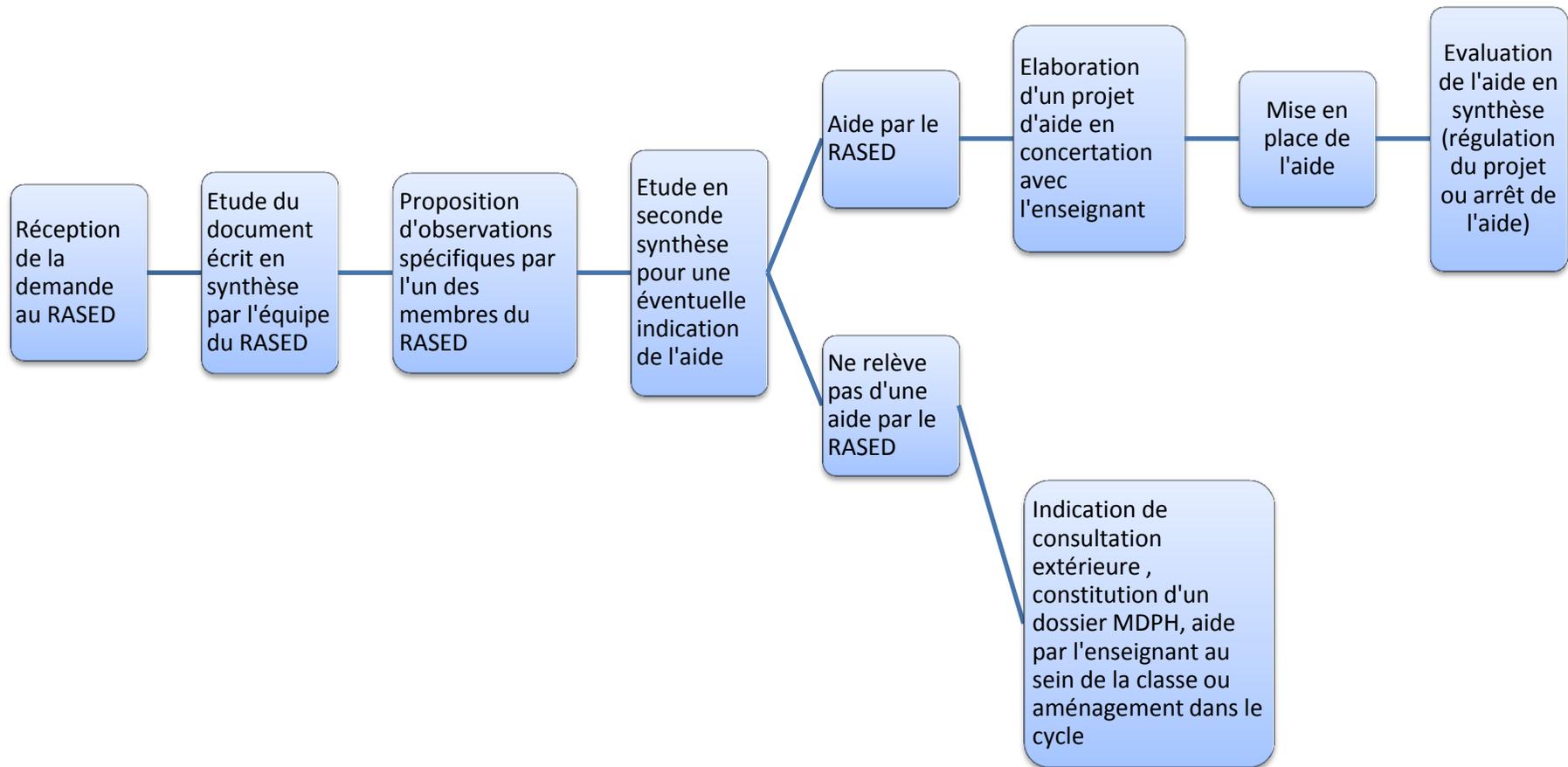
En cas d'hésitations, il vaut mieux demander de l'aide pour ne pas rester isolé et confronter différents points de vue par rapport à une situation problématique.

Pour des problèmes plus particuliers, il est possible de s'adresser directement au psychologue scolaire ou à l'enseignant référent de secteur.

2.2. Comment l'enseignant alerte-t-il le réseau d'aides ?

Une fiche de demande d'aides doit impérativement être renseignée par le demandeur et transmise au RASED. La rédaction de cette fiche est importante car elle permet à l'équipe du RASED d'apporter la réponse la mieux adaptée aux difficultés de l'enfant. Une prise en charge en fin d'année ne conditionne pas une intervention systématique à la rentrée suivante, une nouvelle fiche devra être établie.

Voir tableau récapitulatif, page suivante.



3. Les actions du RASED

3.1. Les priorités d'intervention du RASED

Les actions conduites par le réseau d'aides spécialisées s'inscrivent principalement dans le cadre d'une prévention, d'une remédiation et d'une aide à l'enseignant (comme « personne-ressource »).

Elles se situent ainsi prioritairement au cycle II des apprentissages, sans toutefois exclure totalement le cycle I et le cycle III.

En raison du faible budget relatif aux frais de déplacement, les actions du réseau se feront prioritairement dans les écoles situées à proximité de Bléré (école de rattachement du RASED).

De même, le réseau privilégiera les écoles qui mettent à sa disposition un local adapté à des conditions de fonctionnement satisfaisante (matériel, confidentialité, propreté, chauffage...).